

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024**

N°DCM-2024-038

OBJET :

FINANCES

Attribution de deux « subventions
façades »

250 Avenue Clément Desormes

24 Rue Victor Hugo

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 2 avril 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Magalie BUJALANCE MERLIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément au nuancier communal réglemantant les conditions techniques de réfection des façades, toitures, clôtures et devantures des divers bâtiments et immeubles ;

Monsieur JACQUARD rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville historique et visibles du domaine public. Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 1997 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

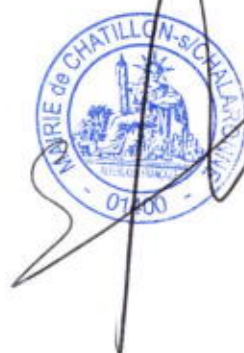
ATTRIBUE deux aides financières au titre de la « subvention façades » dans les conditions suivantes :

- 628,88 € à Mme Michelle FORAY - maison située au 250 avenue Clément Desormes pour la réalisation d'un enduit à la chaux sur 70 m²,

- 964,28 € à M. et Mme Daniel CHANTELAUZE - maison située au 24 rue Victor Hugo pour la réalisation d'un enduit et pierres apparentes sur 160 m².

Ainsi délibéré le 8 avril 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 12/04/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 12/04/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.